



Le Volet Urbain de **la politique de cohésion** 2007-2013



La Mission Europe Urbain est un projet cofinancé par l'Union européenne dans le cadre d'Europ'Act.
L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.



Édito

Après la période 2000 – 2006 et le succès du programme d’initiative communautaire URBAN II, l’Europe a décidé d’accorder, pour la période 2007 – 2013, une place particulière à la problématique urbaine en l’intégrant aux objectifs Convergence et Compétitivité régionale de sa politique de cohésion.

La France a appuyé cette volonté en encourageant les régions – via les programmes opérationnels régionaux (PO) – à y consacrer un axe, une mesure ou une sous-mesure, afin de valoriser des démarches intégrées de développement urbain.

Un des principaux objectifs était de stimuler la revitalisation urbaine à travers des projets urbains intégrés (PUI) innovants et ambitieux qui croisent l’approche territoriale avec l’économique, le social, l’environnemental et le culturel. Chaque autorité de gestion régionale française a ainsi été incitée à lancer un appel à projets pour sélectionner les sites bénéficiaires. Au final 61 projets urbains intégrés ont été sélectionnés dans quinze régions différentes.

L’enjeu particulier pour le territoire français consiste notamment à réintégrer les quartiers en difficulté et leurs habitants dans les dynamiques urbaines d’ensemble, en ouvrant les démarches en cours au sein des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) sur de nouvelles thématiques (environnement, NTIC, activités économiques...) et des partenariats élargis.

L’intervention de l’Europe donne l’opportunité d’enrichir la manière de penser les stratégies de développement des territoires, notamment ceux comprenant les quartiers les plus en difficulté. Aujourd’hui à mi-parcours il semble important de valoriser les projets urbains intégrés français et de montrer quelles actions ont été entreprises.

Ce document a vocation à présenter de manière synthétique la mise en œuvre du volet urbain de la politique de cohésion en France. Vous y trouverez la carte de France des régions concernées, une présentation des dispositifs d’assistance technique et d’animation des PUI ainsi qu’un premier aperçu de six projets de terrain.



Emmanuel BERTHIER
Délégué interministériel
à l’aménagement du territoire et à
l’attractivité régionale



Hervé MASUREL
Secrétaire général du Comité
interministériel des villes



Vincent BOUVIER
Délégué général
à l’Outre-Mer



Le Volet Urbain de la politique de cohésion

2007-2013



La Mission Europe Urbain est un projet cofinancé par l'Union européenne dans le cadre d'Europ'Act.
L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.



Projet urbain intégré (PUI) (expression française):

Stratégie de développement d'un territoire introduite par la politique de cohésion pour la période 2007 - 2013.

Se dit d'une ville ou d'une agglomération française sélectionnée après appel à projets régional.

L'objectif d'un axe urbain dans les programmes opérationnels régionaux est d'aider les quartiers urbains en difficulté par le biais d'une approche intégrée des problèmes économiques, sociaux et environnementaux, et de promouvoir le développement de l'ensemble d'un territoire urbain.

Les projets urbains de développement communaux ou intercommunaux mettent l'accent sur les actions favorisant la mixité sociale, la diversité fonctionnelle et le désenclavement.

Cf démarche intégrée :

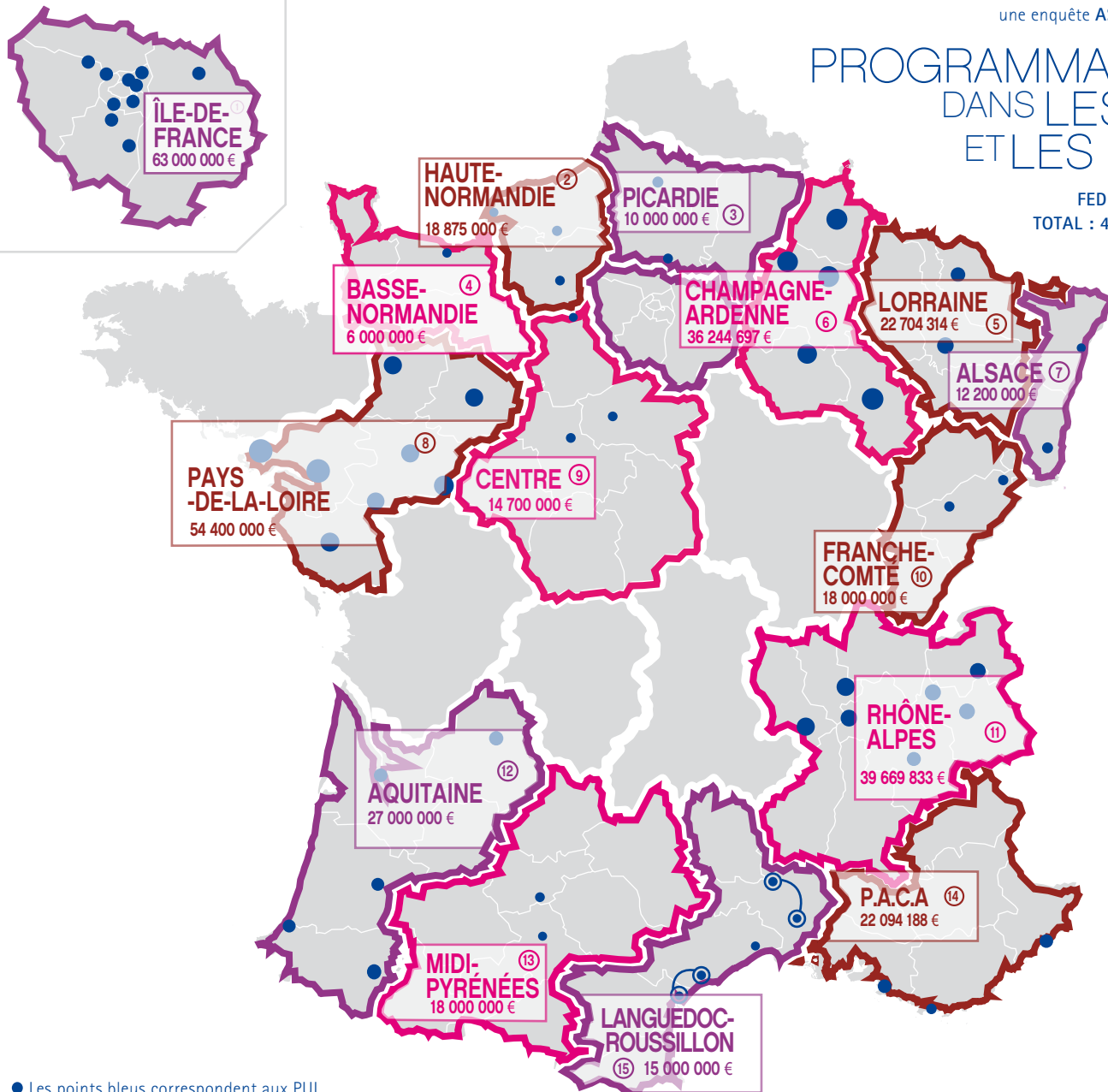
A partir d'un diagnostic, la stratégie du territoire (communal, intercommunal ou infracommunal) doit être multisectorielle et concerner le développement économique, social, environnemental et culturel. Elle doit également associer l'ensemble des acteurs de la ville : publics, privés, associations et habitants.

Cette méthode doit permettre d'enrichir la gouvernance et la qualité des projets via un réel partenariat local et la mobilisation des financements nécessaires (locaux, nationaux et communautaires).



PROGRAMMATION DANS LES PUI ET LES DOM

FEDER MAQUETTÉ
TOTAL : 493 388 032 €



● Les points bleus correspondent aux PUI

Le montant mentionné sous chacune des régions correspond au montant de la maquette FEDER Régionale Volet Urbain



1. ÎLE-DE-FRANCE

ENVELOPPE FEDER : 63 000 000 €

- > Communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons
- > Communauté d'agglomération de Clichy-Sous-Bois / Montfermeil
- > Plaine Commune - Communauté d'agglomération
- > GIP des Territoires de l'Ourcq
- > Communauté d'agglomération Les Lacs de L'Essonne-GIP Grigny/Viry-Châtillon
- > Communauté d'agglomération Seine-Essonne
- > Communauté d'agglomération du Pays de Meaux
- > Communauté d'agglomération Val de France
- > Association Seine-Amont Développement
- > Seine Aval

2. HAUTE-NORMANDIE

ENVELOPPE FEDER : 18 875 000 €

- > Ville du Havre
- > Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe
- > Grand Evreux Agglomération

3. PICARDIE

ENVELOPPE FEDER : 10 000 000 €

- > Amiens Métropole
- > La Cacic, communauté de l'agglomération Creilloise

4. BASSE-NORMANDIE

ENVELOPPE FEDER : 6 000 000 €

- > Communauté d'agglomération Caen La Mer

5. LORRAINE

ENVELOPPE FEDER : 22 704 314 €

- > Metz Métropole Communauté d'agglomération
- > Le Grand Nancy, Communauté Urbaine

6. CHAMPAGNE-ARDENNE

ENVELOPPE FEDER : 36 244 697 €

- > Cités en Champagne - Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne
- > Reims Métropole
- > Cœur d'Ardenne - Communauté d'agglomération de Charleville-Mézières
- > Ville de Chaumont
- > Grand Troyes

7. ALSACE

ENVELOPPE FEDER : 12 200 000 €

- > Mulhouse Alsace agglomération
- > Communauté urbaine de Strasbourg

8. PAYS-DE-LA-LOIRE

ENVELOPPE FEDER : 54 400 000 €

- > Angers Loire Métropole
- > Communauté d'agglomération du Choletais
- > La Carene, agglomération de Saint-Nazaire
- > Nantes Métropole
- > Laval Agglomération
- > Saumur Loire Développement
- > Le Mans Métropole
- > Ville de La Roche sur Yon

9. CENTRE

ENVELOPPE FEDER : 14 700 000 €

- > Dreux Agglomération
- > L'Agglo - Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire
- > Ville de Blois

10. FRANCHE-COMTÉ

ENVELOPPE FEDER : 18 000 000 €

- > Communauté de l'agglomération Belfortaine
- > Communauté d'agglomération du Grand Besançon
- > Pays de Montbéliard Agglomération

11. RHÔNE-ALPES

ENVELOPPE FEDER : 39 669 833 €

- > Communauté d'agglomération du Pays Viennois
- > Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, "la Métro"
- > Annemasse Agglomération
- > Communauté d'agglomération Chambéry Métropole
- > Ville de Aix-les-Bains
- > Le Grand Lyon, Communauté Urbaine
- > Saint-Étienne Métropole

12. AQUITAINE

ENVELOPPE FEDER : 27 000 000 €

- > Le SYCOVAP - Agglomération périgourdine
- > Communauté Urbaine de Bordeaux
- > Ville de Pau
- > Ville de Bayonne
- > Ville de Bordeaux
- > Ville de Mont-de-Marsan
- > GIP du Grand Projet des Villes des Hauts de Garonne

13. MIDI-PYRÉNÉES

ENVELOPPE FEDER : 18 000 000 €

- > Communauté d'agglomération de Montauban 3 rivières
- > Communauté urbaine du Grand Toulouse

14. P.A.C.A

ENVELOPPE FEDER : 22 094 188 €

- > Toulon Provence Méditerranée
- > Marseille Provence Métropole
- > Nice Côte d'Azur

15. LANGUEDOC-ROUSSILLON

ENVELOPPE FEDER : 15 000 000 €

- > Montpellier Agglo, Communauté d'agglomération de Montpellier
- > Le Grand Narbonne, Communauté d'agglomération - Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée
- > Nîmes Métropole - le Grand Alès

Zoom sur 6 projets de terrain



La Mission Europe Urbain est un projet cofinancé par l'Union européenne dans le cadre d'Europ'Act.
L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.



Le PUI d'Aix-les-Bains : un apprentissage européen

Porter un projet urbain intégré (PUI), pour une ville moyenne qui n'avait aucune expérience européenne, voilà le défi qu'a relevé la Ville d'Aix-les-Bains en Rhône-Alpes. Cet enjeu a demandé un réel effort d'innovation dans la mise en place d'une gouvernance adaptée pour conduire ce projet.

Une stratégie de territoire :

La construction du PUI a nécessité **une vision plus stratégique** des enjeux et des priorités et favorisé une **approche plus qualitative** des projets : dimensions du développement durable, gouvernance, intégration du projet dans l'ensemble des politiques conduites, place à part entière des habitants dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre, et d'évaluation.

Une dynamique initiée autour de la construction du contrat urbain de cohésion sociale (150 participants) et d'une méthodologie innovante en ont facilité l'élaboration en incluant les questions de mesure de la performance.

Une organisation appuyée sur la transversalité et la mutualisation :

La conduite du projet, assurée conjointement avec l'animation de la politique de la Ville pour la communauté d'agglomération, a favorisé d'emblée **la mutualisation entre les deux échelles territoriales et la transversalité autour de la thématique de la cohésion sociale et spatiale**. Le travail en mode projet permet de mobiliser et mutualiser toutes les compétences nécessaires au sein des services internes et auprès des partenaires, en fonction des besoins de chaque opération.

Enfin, le rattachement au sein de la Direction générale des services facilite l'articulation du PUI avec la prospective financière et la programmation pluriannuelle d'investissement ainsi que la veille sur la globalité, la cohérence et l'avancement du PUI.

Un effet « Europe » :

Le projet a bénéficié du puissant **effet levier** des fonds européens pour répondre plus rapidement aux attentes des habitants et faire aboutir des projets qui n'auraient pas vu le jour sans ce soutien. Le projet est aussi une occasion concrète **pour parler autrement de l'Europe**, la rapprocher des citoyens, notamment ceux qui en sont le plus éloignés, et rendre visible la part prise dans les enjeux de cohésion sociale et territoriale.

Le financement :

Financement global du PUI : 12 000 000 €

Participation FEDER : 5 568 828 € soit 46.41%

Contact : Catherine FABBRI

c.fabbri@aixlesbains.fr

Exemple de projet :
le Chantemerle, association
"Les Papillons Blancs"



Le PUI ville de Bordeaux, l'association « Pitchoun »

« De la petite enfance
à l'emploi, il n'y a qu'un pas ! »

Soutenir l'insertion sociale et professionnelle des familles d'un quartier sensible de Bordeaux en offrant une souplesse dans le service d'accueil des enfants en bas âge, dans un bâtiment éco-rénové, tel est l'objectif du centre petite enfance Bastide, créé par l'association Pitchoun'.

Pour s'adapter aux situations complexes de certaines familles du quartier, l'association a décidé de répondre de la manière la plus forte et la plus innovante possible :

> D'abord en élargissant les plages horaires d'accueil des enfants (de 7h à 20h), pour tenir compte des parents ayant des horaires de travail décalés ;

> Ensuite en proposant des places spécifiques pour les parents en recherche d'emploi ;

> Puis en respectant une réelle démarche éco-citoyenne :

« Les fonds européens ont permis de financer la réhabilitation des locaux dans une démarche environnementale. L'association Pitchoun' était déjà engagée dans des actions de prévention de l'environnement, comme l'utilisation de produits d'entretien écologiques, par exemple. Mais il nous était impossible, dans un contexte de réduction de budget, d'assumer le surcoût généré par les investissements liés à une éco-réhabilitation. »

Témoignage de Frédérick Bildet,
directeur de l'association.

Ainsi le projet architectural de réhabilitation de la crèche a porté ses efforts sur :

> la gestion des matériaux utilisés et des déchets ;

> le suivi de son bilan carbone ;

> la préférence donnée aux entreprises du bâtiment locales ;

> la gestion de l'énergie et de l'eau via des capteurs solaires, une isolation renforcée et des équipements économes.



Cette ambition se poursuit au quotidien avec l'utilisation de produits d'entretien non agressifs pour l'environnement et de couches biodégradables pour les enfants.

L'intervention de l'Europe offre au centre petite enfance Bastide la possibilité de donner à son projet une dimension sociale forte – une solution de garde d'enfants adaptée pour retrouver le chemin de l'emploi – et une dimension environnementale innovante – une réhabilitation réellement éco-citoyenne.

Le financement :

Coût total éligible : 1 286 690 €

Participation FEDER : 300 000 €, soit 23.32%

Contact : Agnes VAN GINNEKEN

a.vanginneken@mairie-bordeaux.fr

Le PUI Seine Aval, création du Parc de l'éco-construction

Le PUI Seine Aval concourt à la stratégie menée à grande échelle par l'opération d'intérêt national. Dans ce cadre, la communauté d'agglomération 2 Rives de Seine (CA2RS) oriente son développement économique sur la filière éco-construction. Un projet d'aménagement ambitieux (100Ha) est lancé : l'**Ecopôle**.

L'objectif visé est de faciliter et de promouvoir l'accueil d'entreprises principalement dédiées à cette filière.

Porte d'entrée de l'Ecopôle et vitrine de la démarche engagée par la CA2RS, le Parc de l'éco-construction d'une surface de 2 Ha devrait être livré dès 2012.

Il se situe à Carrières-sous-Poissy, au sein de la CA2RS, comptant 63 500 habitants.

Ce projet repose sur un partenariat Public / Privé qui associe le Département, la Région et l'EPAMSA (Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval).

Le soutien du FEDER a été déterminant pour fixer l'engagement de la CA2RS.

Le montage de ce projet (d'un montant total de 16 millions d'euros) se divise en trois parties :

> Une partie portée par la CA2RS qui fera l'objet du financement FEDER ;

> La réalisation de locaux d'activités dédiés aux PME (3000m2) portée par l'EPAMSA ;

> La réalisation d'une tranche immobilière conditionnelle de 2 979 m2 à la charge du promoteur.

Les enjeux sont les suivants :

> faire de ce parc un lieu privilégié du savoir-faire et du « faire-faire »; il doit valoriser et donner accès à tous les métiers et services du domaine de l'habitat durable ;



> démontrer, grâce à ce parc de l'Eco-construction, qu'il est possible de mener un projet de construction de parc immobilier mixte, en intégrant un maximum de préoccupations environnementales ;

> créer un lieu unique en Île-de-France, regroupant sur un même site des sociétés œuvrant toutes autour de l'acte de construire ou rénover l'habitat dans une démarche de développement durable.

Le projet financé par le FEDER concerne une cour de matériaux avec un espace de vente d'environ 1 000 m², un hall d'exposition de 394 m², un lieu Conseils et Innovation dédié à la filière (agence de développement, centre de formation et espace conseil à l'habitat durable) de 300m² et une surface de bureaux de 835 m².

Le financement :

Coût total du projet : 4 160 872 €

Coût total éligible : 2 906 145 €

Participation FEDER : 1 405 100 €, soit 48.35%

Contact : Angéline AZANZA

a.azanza@epamsa.fr



Le PUI Toulon Provence Méditerranée, l'association « Femmes dans la cité »

L'association « Femmes dans la cité » s'engage depuis de nombreuses années dans le développement de la vie sociale des femmes et de leur famille, au cœur du quartier de la Berthe (Zone Urbaine Sensible) de la Seyne-sur-Mer.

Elle a déjà développé des réseaux de socialisation et d'intégration de femmes par les femmes, des ateliers d'accompagnement scolaire et d'insertion professionnelle, des relais d'accès aux droits et des dispositifs d'insertion sociale de jeunes rejoignants.

Témoign privilégié d'un besoin de plus en plus fort d'échanges, de partage et d'ouverture ressenti par les femmes du quartier de la Berthe, l'association a décidé de lancer un nouveau projet, cofinancé par le FEDER : le projet « **pépinière de mots** ».

En partenariat avec une autre association locale de préservation de l'environnement, « Femmes dans la cité » a mis en place un **jardin collectif**, coordonné quatre demi-journées par semaine par une animatrice exclusivement dédiée. Ce projet concerne une quinzaine de femmes.

D'abord **support pédagogique à l'apprentissage du français**, ce projet est également l'occasion de les sensibiliser au **respect de l'environnement, à l'agriculture biologique et à une alimentation saine**.

Mais c'est également et avant tout la chance pour elles « de se retrouver autour d'un jardin potager » selon Catherine MARTINEZ, présidente de l'association, c'est-à-dire « **sortir de la cité** », échanger entre femmes de tous horizons et de tout âge et partager leurs recettes traditionnelles.

L'objectif final de l'association, rendu possible par l'intervention de l'Europe, reste de favoriser le **retour à l'emploi** de ces femmes par l'apprentissage d'une activité maraîchère.

Les produits récoltés sont en partie distribués aux participantes et en partie revendus à un restaurant d'insertion du quartier de la Berthe.

Le « **retour à la terre** » permet ici d'ouvrir de nouveaux horizons.

Le financement :

Coût total : 70 881 €

Participation FEDER : 35 440 €, soit 50%

Contact : Alexandre TYMINSKI

atyminski@tpmed.org



Le PUI Communauté urbaine de Strasbourg, le développement économique des ZUS

La Communauté urbaine de Strasbourg a fait le choix de mobiliser l'intégralité des crédits FEDER dont elle assure la gestion sous forme de subvention globale à la mise en œuvre d'un Programme de développement économique des 10 Zones Urbaines Sensibles de son territoire.

L'amélioration qualitative et quantitative du commerce de proximité est une des priorités d'intervention du Programme. Les projets de développement ou d'implantation des artisans -commerçants peuvent bénéficier d'un accompagnement de la collectivité et d'un cofinancement européen FEDER.

La sélection des opérations soutenues est opérée en fonction de la qualité du projet, de sa viabilité économique et de l'adéquation de l'offre commerciale aux besoins du territoire.

A cet effet, la collectivité s'appuie sur une étude de l'état et du potentiel commercial de chaque ZUS, sur un comité technique multi-partenarial réunissant les chambres consulaires, les acteurs des quartiers et les acteurs de l'emploi, sur un comité de pilotage constitué des élus en charge du développement économique, des politiques de la ville et de l'insertion.

12 mois après l'engagement du Programme, 10 projets contribuant à l'amélioration de l'offre de proximité dans les quartiers prioritaires se sont concrétisés avec l'appui du Programme FEDER de développement économique des ZUS :

- > l'implantation de 3 laboratoires d'analyses médicales ;
- > la relocalisation et la modernisation d'une pharmacie ;
- > la rénovation de 2 épiceries et la rénovation d'un local destiné à un supermarché de proximité ;
- > la création de deux restaurants et d'une pizzeria / sandwicherie ;
- > la modernisation d'un salon de coiffure dans le cadre d'une reprise.

La mise en œuvre d'un dispositif de suivi, d'expertise et de sélection des opérations combinée à l'effet de levier significatif des fonds européens devraient permettre à cette nouvelle offre de proximité de participer au développement économique durable des territoires concernés.

Le financement :

Coût total éligible : 1 770 000 €

Participation FEDER : 500 000 €, soit 28.25%

Contact : Catherine GOUTTEFARDE

catherine.gouttefarde@cus-strasbourg.net



L'Europe s'engage pour la reconquête du centre-ville de Fort-de-France, Martinique

La Ville de Fort-de-France s'est résolument engagée dans la **redynamisation urbaine de son centre-ville**. Intégrée au sein de son Programme de Développement et de Rénovation Urbaine (PDRU signé en 2005 avec l'ANRU), cette volonté vise à un repeuplement de la ville basse, une activité commerciale renforcée, une animation sociale et culturelle renouvelée.

Dans ce cadre, la ville et l'Europe accompagnent la création d'un centre commercial en cœur de ville, par la réalisation d'un parking (640 places) et par une opération de requalification des espaces publics aux abords permettant d'intégrer cet équipement dans son environnement.

Cette opération de réaménagement des espaces publics, aussi bien fonctionnel qu'esthétique, intègre des **enjeux de cadre de vie** (qualité et confort des espaces, végétalisation), **de développement économique, de sécurité** (vidéo-protection, éclairage public, sécurité routière), **de réduction des risques** (réduction du risque d'inondation), **et d'animation sociale et culturelle** (accessibilité de l'espace aux Personnes Mobilité Réduite, liens directs avec l'espace culturel Camille Darsières).

L'opération porte ainsi sur deux places publiques piétonnes (3 500 m²) plantées, accessibles, éclairées et la requalification des rues autour de la Cour Perrinon (5 000 m²) en donnant une priorité aux espaces piétons (zones 30, mobilier urbain, qualité des revêtements) et en supprimant le stationnement.

Engagée en 2006, cette opération s'est concrétisée par un démarrage des premières tranches de travaux en Juillet 2008, pour une livraison 2011.

Ce projet bénéficie d'un plan de financement associant plusieurs partenaires : l'Europe, l'ANRU, le Département, la Ville et la Région.

Le financement :

Coût total du projet : 5 803 032 €

Participation FEDER : 2 205 152 €, soit 38%

Contact : Sylvie GUENOT-REBIERE

sylvie.guenot-rebiere@martinique.pref.gouv.fr

3 niveaux d'assistance et d'animation



La Mission Europe Urbain est un projet cofinancé par l'Union européenne dans le cadre d'Europ'Act.
L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.



Il existe en France trois niveaux d'assistance technique et d'animation des projets urbains intégrés :

Au niveau régional, un appui aux acteurs de l'urbain animé par différents types de structures (centres de ressources politique de la ville, cabinets d'experts...);

Au niveau interrégional, une animation originale regroupant les régions Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon et Aquitaine ;

Au niveau national, une mission d'appui et d'animation de l'ensemble des acteurs du volet urbain.

Le niveau régional, l'exemple de l'Île-de-France

Le programme opérationnel Île-de-France contient un axe dédié à la thématique urbaine. Un « appel à projets intégré pour développer les zones urbaines les plus en difficulté » a été lancé par la Préfecture de Région d'Île-de-France, Préfecture de Paris. En juillet 2008, dix territoires ont été retenus par le comité régional unique de suivi inter-fonds. Ces dix projets urbains intégrés (PUI) franciliens démontrent une spécificité particulière :

- > par l'accent porté sur leur caractère innovant ;
- > par l'importance de la dotation FEDER qui atteint 63 M€, soit 42% de la maquette totale, et 15M€ de FSE ;
- > par l'articulation des crédits FEDER, FEADER et FSE ;
- > par l'intervention de nouveaux bénéficiaires dans la gestion des projets, seules 27 communes ayant bénéficié de fonds communautaire sur 2000-2006 ;
- > par l'importance du partenariat mobilisé.

La Préfecture de Région Ile-de-France, Préfecture de Paris a donc souhaité la mise en place d'une assistance technique spécifique au niveau régional pour optimiser la mise en œuvre de ses projets de territoire. Cette assistance vise les objectifs suivants :



Réseau des projets urbains intégrés en Ile-de-France

- > favoriser un échange sur le fond pour permettre un transfert d'expériences entre tous les acteurs concernés ;
- > apporter une assistance technique de qualité, notamment d'aide au montage de projets européens pour les nouveaux bénéficiaires ;
- > valoriser les plans d'action et mettre en lumière les résultats les plus marquants tels que la valeur ajoutée de la démarche intégrée en termes de gouvernance des projets.

Afin de réaliser ces objectifs, le programme d'action du réseau IN Europe comprend des ateliers, des formations ainsi que des séminaires thématiques, en direction des bénéficiaires mais aussi des décideurs. Ainsi un cycle de travail sur la stratégie régionale de l'innovation a été par exemple mis en place afin d'approfondir les liens entre les quartiers en difficulté et les pôles régionaux d'excellence.

Un espace Internet dédié a également été créé afin d'informer sur l'actualité du réseau et de proposer une base de ressources sur l'approche urbaine intégrée :

<http://www.europeidf.fr/fr/in-europe/>

Contacts : Vasilije KUJACIC

vasilije.kujacic@ile-de-france.pref.gouv.fr

Astrid GAILLARD

astrid.gaillard@iledefrance.fr



Le niveau interrégional, l'exemple du réseau PUI 20

4 régions, 20 territoires, 20 projets :

la création du réseau PUI 20 est le résultat de pratiques et d'échanges qui se sont développés au fil des années entre les centres de ressources politique de la ville régionaux. Ces structures viennent en appui aux acteurs de territoires dont les actions s'inscrivent dans l'accompagnement des politiques publiques de développement social urbain, notamment en organisant leur mise en réseau.

Pays et Quartiers d'Aquitaine (PQA), le Centre de ressources de Provence-Alpes Côte-d'Azur (CRPV PACA) et le Centre de ressources pour le développement social urbain en Rhône-Alpes (CR•DSU) se sont associés avec la préfecture de région de Languedoc-Roussillon afin de créer un espace interrégional d'échanges de pratiques et de valorisation des PUI : **le réseau PUI 20** !

En Aquitaine et en Rhône-Alpes, les centres de ressources accompagnent parallèlement la mise en oeuvre du volet urbain du FEDER, par un travail de plus grande proximité auprès des communes ou agglomérations de « leur » région portant un projet urbain intégré (PUI).

PUI 20 regroupe **20 projets** dans **4 régions** : Aquitaine, Languedoc-Roussillon, PACA et Rhône-Alpes. La construction de ce réseau est l'objet même de cette démarche, et consiste à :

> organiser des échanges de pratiques entre les différents porteurs de PUI, et ainsi créer une dynamique de qualification collective ;

> tirer les enseignements des démarches et projets locaux à l'oeuvre, tant en terme de conduite de projets, que concernant les enjeux de développement des territoires ;

> soutenir la réflexion sur la prise en compte d'enjeux relativement nouveaux ou particulièrement complexes à aborder (accès aux technologies de l'information et de la communication, mobilité, développement durable, développement économique...);

> produire une réflexion collective et partagée sur la dimension urbaine des programmes européens, et leur apport possible dans la réduction des inégalités sociales et territoriales dans les quartiers urbains sensibles.

Cette démarche prend donc appui sur l'organisation de séminaires de travail entre les 4 régions, associant systématiquement les chefs de file des PUI, ainsi que d'autres partenaires parties prenantes en fonction des sujets abordés.

La préfiguration de ce réseau est soutenue par l'Etat français et a trouvé un appui dans le cadre du volet d'initiatives régionales lancé par le **programme national Europ'Act**.

Plus d'informations sur le site Internet :

<http://sites.google.com/site/reseaupui20102013/>

Contact : Mustapha BERRA

mustapha.berra@crpv-paca.org

LOCALISATION DES 20 PROJETS :





Le niveau national, *MISSION EUROPE URBAIN*

En 2009, les autorités nationales, la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), le Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SG CIV), la Délégation générale à l'Outre-Mer (DéGéOM) – en collaboration avec l'Association des régions de France (ARF) – ont convenu de la nécessité de mettre en place un dispositif d'animation et de soutien des acteurs du volet urbain des programmes opérationnels régionaux : Ainsi est née, en février 2010, la Mission Europe Urbain, mission nationale d'animation, de promotion et d'appui des projets urbains intégrés (PUI).

Elle est co-financée par l'Etat et l'Union européenne dans le cadre du programme Europ'Act et hébergée à l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Cette mission intervient en complémentarité de l'assistance technique des programmes et de l'animation déjà existante aux niveaux régional et interrégional.

Elle s'adresse à l'ensemble des acteurs concernés par la dimension urbaine de la politique de cohésion : autorités de gestion régionales, chefs de file, services de l'Etat au niveau départemental, partenaires locaux, régionaux, nationaux et communautaires. Tous ont besoin d'une vision globale, juste et adaptée de la mise en œuvre du volet urbain en France.

La mission doit répondre aux attentes concrètes des acteurs de terrain. Voilà pourquoi elle s'attache avant tout à **favoriser les échanges et le partage des savoir-faire entre tous, ainsi qu'à diffuser, valoriser et capitaliser les bonnes pratiques et les projets innovants.**

Son objectif est également de **faciliter la mise en œuvre opérationnelle des projets urbains intégrés**, par exemple en approfondissant certains sujets transversaux et communs à une grande majorité des acteurs.

Enfin, et particulièrement dans les mois à venir, la mission permettra aux projets urbains intégrés d'être valorisés, notamment dans le contexte de **la réflexion sur la place de l'urbain dans la future politique de cohésion.**

Plus d'informations sur le site Internet :

www.europe-urbain.org



Agence de Services et de Paiement

Mission Europe Urbain

Romain BRIOT

Chef de projet

romain.briot@asp-public.fr

01 73 02 19 50

06 09 89 93 55

Cécile DANNEELS

Assistante chef de projet

cecile.danneels@asp-public.fr

01 73 02 19 34

Agence de Services et de Paiement

Mission Europe Urbain

12, rue Henri Rol-Tanguy

TSA 10001

93 555 Montreuil-sous-Bois Cedex

www.europe-urbain.org

Contacts institutionnels

Délégation interministérielle à l'aménagement
du territoire et à l'attractivité régionale – DATAR

Lorraine BERTRAND

Chargée de mission

lorraine.bertrand@datar.gouv.fr

01 40 65 12 61

Claude MARCORI

Chargée de mission

claudio.marcori@datar.gouv.fr

01 40 65 11 58

Secrétariat général du Comité interministériel
des villes – SG CIV

Valérie LAPENNE

Chargée de mission Europe et international

valerie.lapenne@ville.gouv.fr

01 49 17 46 39

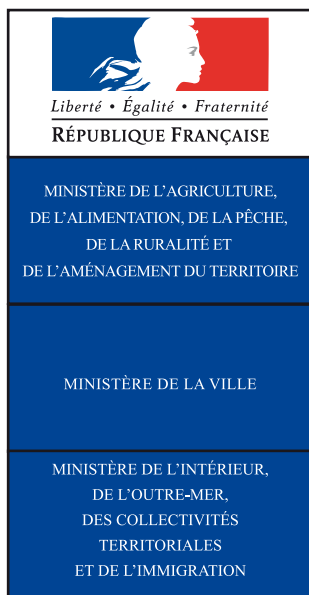
Délégation générale à l'Outre-Mer – DéGéOM

Julien MARIN

Chargé de mission

julien.marin@outre-mer.gouv.fr

01 53 69 20 36



Avec:

la Délégation interministérielle
à l'aménagement du territoire
et à l'attractivité régionale

le Secrétariat général
du Comité interministériel
des villes

la Délégation générale
à l'Outre-Mer



Agence de Services
et de Paiement



La Mission Europe Urbain est un projet cofinancé par l'Union européenne dans le cadre d'Europ'Act.
L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.

